



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fioul

Question écrite n° 106150

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les crédits d'impôts. En 2005, afin de compenser pour partie la hausse du prix de l'énergie, le Gouvernement a versé aux foyers non imposables disposant notamment d'un chauffage au fioul une somme de 75 euros pour alléger leur facture. Il lui demande si le Gouvernement entend reconduire cette mesure en 2006.

## Texte de la réponse

Les prix des carburants et des combustibles sont fonction des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur les marchés internationaux, mais également de la parité euro/dollar, puisque les transactions pétrolières s'effectuent en dollars. Or, les cours sont fortement affectés, depuis 2003, par les événements internationaux ainsi que par le contexte de forte croissance de la demande due à un accroissement des consommations de la Chine et des États-Unis. Le Gouvernement s'attache tout d'abord, par son action internationale et diplomatique, à apaiser les tensions qui règnent sur les marchés mondiaux et à se coordonner avec ses partenaires européens qui ont exprimé leur refus de prendre des mesures fiscales spécifiques face aux risques qui pèsent sur nos économies. Il a par ailleurs pris des mesures fiscales en faveur des citoyens les plus exposés à la hausse des produits énergétiques lorsque ceci était possible dans le respect des obligations communautaires, notamment au moyen d'une aide de 75 euros pour les ménages non imposables se chauffant au fioul domestique et ayant procédé à un achat de fioul entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2005. Depuis le mois d'août 2006, les cours internationaux de produits pétroliers, et notamment de fioul domestique, ont nettement reculé, après avoir atteint un pic, entraînant les prix à la consommation à la baisse. Le prix du fioul domestique pour le consommateur final a ainsi perdu 7,2 centimes d'euro/litre, soit plus de 10 % pour s'établir désormais en moyenne à 61,81 centimes d'euro/litre, soit un niveau inférieur à celui de l'année dernière à la même époque qui était de 69,12 centimes d'euro/litre. La mesure d'aide à la cuve décidée l'an dernier doit, par nature, être exceptionnelle et limitée dans le temps pour répondre aux besoins des consommateurs affectés par les prix très élevés du fioul domestique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106150

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10494

**Réponse publiée le** : 7 novembre 2006, page 11609